



*Compte-rendu du Conseil Municipal
du 08 juin 2020*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande s'il peut signer le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 24 mai 2020, transmis avec la convocation de ce conseil.

Il informe l'Assemblée du pouvoir reçu.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf M. DRELON David, absent, excusé, qui a donné procuration à M. GODART Jean-Noël.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

Installation d'un Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, la réception de la démission d'un Conseiller Municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste.

Suite à la réception de la démission d'un Conseiller Municipal de la liste CAP 2020, Monsieur le Maire a procédé à l'installation de Monsieur Michel VANDERVOODE, Conseiller Municipal.

Cette question ne fait pas l'objet d'un vote.

Fixation du taux d'indemnité du Maire, des Adjointes au Maire et du Conseiller Délégué.

Monsieur le Maire expose que les articles L 2123-20 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent les conditions et taux d'attribution des indemnités de fonctions. Il rappelle que ces indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit IB 1015.

Il rappelle que les indemnités de fonction peuvent être votées dans les limites prévues par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales » : article L2123-22 CGCT.

Le montant est basé sur la population au dernier recensement majorée du fait de la Dotation de Solidarité Urbaine perçue par la Commune.

Monsieur le Maire propose la répartition en taux de l'enveloppe globale légale comme suit :

- Maire : 46,33 %,
- Adjointes : 22,00 %,
- Adjointes Délégués : 8,50 %.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 24 – Abstention : 5

Le Conseil Municipal valide le montant des indemnités exposé par Monsieur le Maire.

Constitution des Commissions Municipales.

Monsieur le Maire précise que la composition des différentes commissions municipales résulte d'un travail de réflexion réalisé avec les deux listes présentes au Conseil Municipal.

Il rappelle qu'en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre de membres de chaque commission, dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Les Commissions sont les suivantes :

- Exécutif : Maire, Adjoints au Maire, techniciens,
- Bureau municipal : Maire, Adjoints au Maire, Conseillers Délégués, techniciens,
- Finances,
- Commerce, transports, aménagement du territoire et urbanisme,
- Jeunesse et sports, handicap et démocratie participative,
- Vie associative,
- Enseignement et vie scolaire,
- Suivi des travaux, accessibilité,
- Développement culturel, communication,
- Environnement, transition énergétique et gestion des espaces verts
- Aménagement routier, aménagement urbain et propreté,
- Commission d'appel d'offres,
- Commission de contrôle des listes électorales,
- PLU de Vendin-le-Vieil,
- Centre Communal d'Action Sociale,
- Caisse des Ecoles.

Ces commissions ne font pas l'objet d'un vote.

Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois Flandres.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il revient au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de nommer les représentants des Communes membres du SIZIAF sur proposition de celui-ci.

La Commune de Vendin-le-Vieil, faisant partie des communes historiques aura 4 délégués.

Cette question ne fait pas l'objet d'un vote.

Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire expose le nom des personnes pouvant être désignées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il précise qu'il manque 2 noms sur les 32 à proposer et invite Monsieur GODART, représentant de la liste « Vous, Nous, Vendin », à proposer 2 noms.

Monsieur GODART informe Monsieur le Maire qu'il ne peut faire de proposition ce jour mais qu'il les fournira ultérieurement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le vote de la question est repoussé au prochain Conseil Municipal.

Désignation du délégué à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Dimitri POLCZYK, délégué à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

La proposition de Monsieur le maire est actée à l'unanimité.

Chambre des Métiers.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Sébastien OGEZ pour représenter notre Commune à la Chambre des métiers.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

La proposition de Monsieur le maire est actée à l'unanimité.

Chambre d'Agriculture.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Paul DRON pour représenter notre Commune à la Chambre d'Agriculture.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0
La proposition de Monsieur le maire est actée à l'unanimité.

Conseil d'Administration du Collège "Bracke-Desrousseaux".

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Corinne HOUZIAUX et Madame Martine PONTIÉ pour représenter notre Commune au Conseil d'Administration.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0
La proposition de Monsieur le maire est actée à l'unanimité.

Tribunaux paritaires des baux ruraux.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Sébastien OGEZ pour représenter notre Commune aux Tribunaux des baux ruraux.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0
La proposition de Monsieur le maire est actée à l'unanimité.

SIVOM d'insertion de Wingles.

Monsieur le Maire propose pour représenter notre Commune au SIVOM d'Insertion de Wingles :

Titulaires : Clarisse LAOUR

Cathy SALOMÉ

Marjorie MACHU

Suppléants : Carine BANAS

Bruno LESTIENNE

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 24 – Contre : 0 - Abstention : 5
La proposition de Monsieur le maire est actée.

Collège des élus de la commission de suivi du site de la Sté STYROLUTION de Wingles.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Michel CALIBRE, titulaire et Monsieur Paul DRON, suppléant afin de représenter notre Commune à la commission de suivi du site de la Sté STYROLUTION de Wingles.

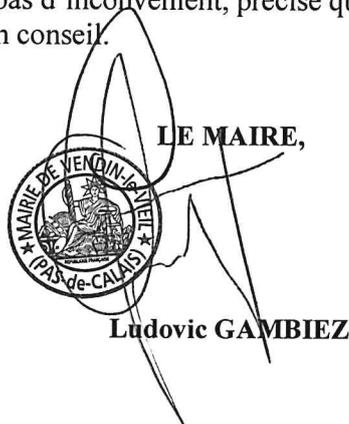
Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 28 – Contre : 0 - Abstention : 1
La proposition de Monsieur le maire est actée.

Question diverse :

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur leurs éventuelles remarques concernant le projet de règlement intérieur de l'Assemblée joint à la convocation.

Monsieur GODART, représentant la liste « Vous, Nous, Vendin », demande s'il est possible que le délai de convocation des commissions soit de 5 jours francs au lieu des 3 jours indiqués dans l'article 11.

Monsieur le Maire prend note de la remarque et, n'y voyant pas d'inconvénient, précise que cet article sera modifié pour le vote du règlement intérieur prévu au prochain conseil.

LE MAIRE,

Ludovic GAMBIEZ